

ANNEXE 5

Logigramme d'élaboration ou de révision d'un PPR

Le décret n° 2025-1325 du 26 décembre 2025 a supprimé la formalité de saisine de l'autorité environnementale pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans de prévention des risques naturels (PPRN).

Élaboration ou Révision d'un PPR

